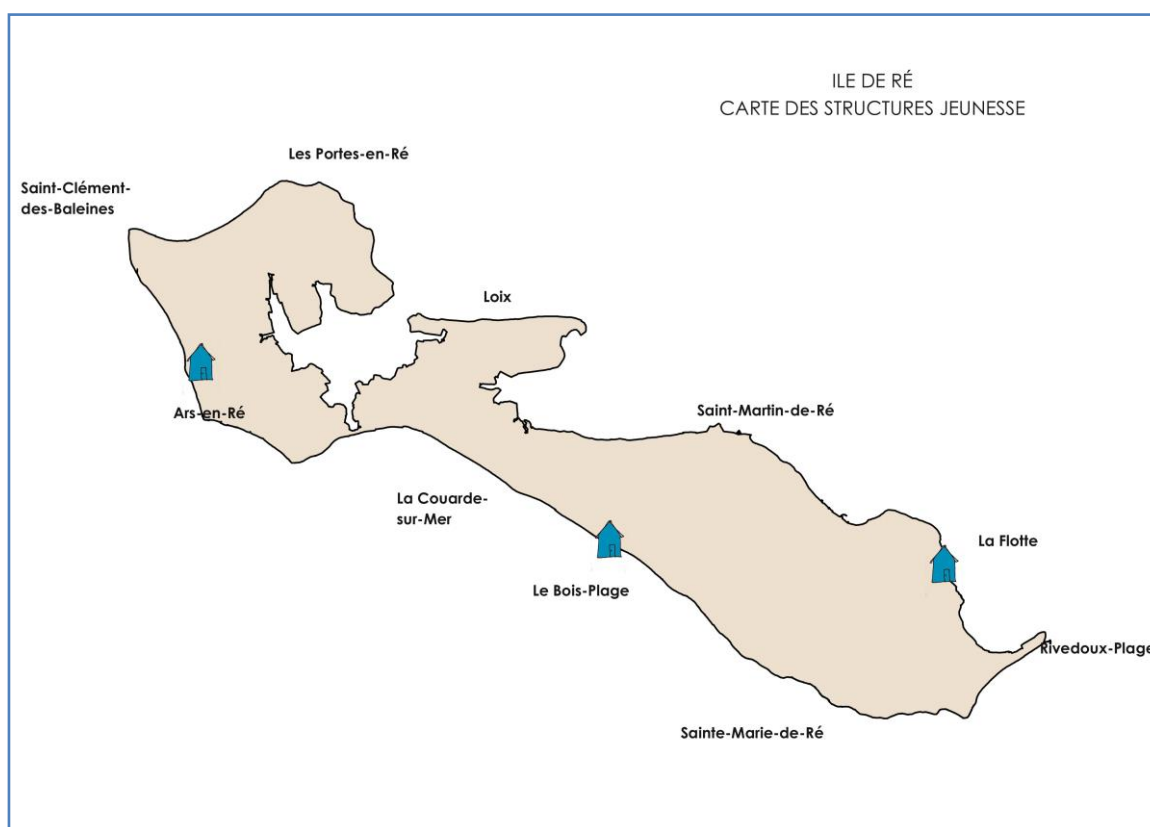


PROJET ÉDUCATIF

Service animation Jeunesse Intercommunal 2022



Communauté de Communes de l'Île de Ré

Décembre 2021

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
DIAGNOSTIQUE JEUNESSE.....	4
LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS	12
LE PUBLIC	13
LES MOYENS	14
LES STRUCTURES D'ACCUEILS.....	16
TARIFS	19
ACTIVITÉS	2020

Introduction

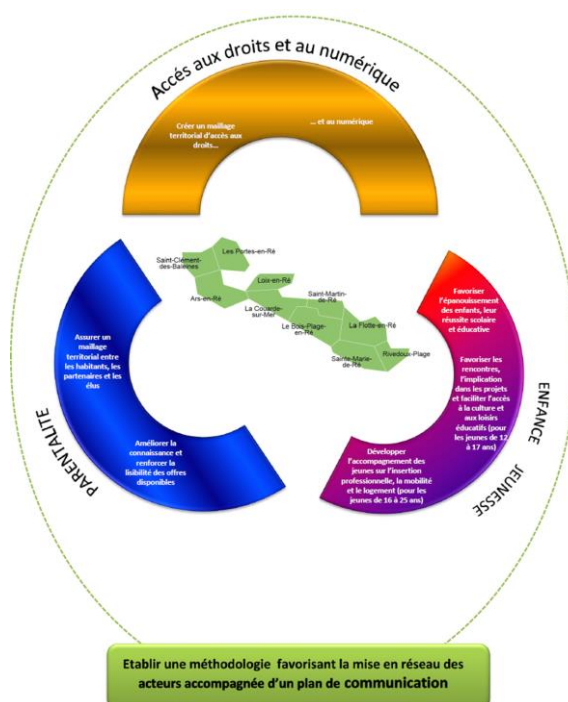
La Communauté de Communes de l'île de Ré s'est inscrite depuis 2002 dans la démarche dynamique des Projets Educatifs Locaux avec un espace privilégié d'échanges entre les partenaires institutionnels sociaux-éducatifs et les acteurs de terrain. Les objectifs recherchés ont toujours été tournés vers l'accompagnement des jeunes sur le territoire de l'île de Ré.

Depuis décembre 2019, le PEL a été remplacé par la **Convention Territoriale Globale**, qui vise en outre à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants de l'île de Ré en lien étroit avec la Caisse des allocations familiales de la Charente-Maritime. L'enjeu principal est de **définir une politique éducative, sociale et culturelle de territoire** adapté aux besoins des habitants et des familles sur la base d'un diagnostic partagé.



Une analyse des besoins sociaux complétée par des temps de travaux avec tous les partenaires ont amenés à la définition des objectifs communs de développement autour de trois axes :

- L'accès aux droits et à l'inclusion numérique à l'ensemble des habitants,
- L'amélioration de la connaissance de l'offre et des partenaires autour de la parentalité,
- L'implication et l'accompagnement des jeunes.



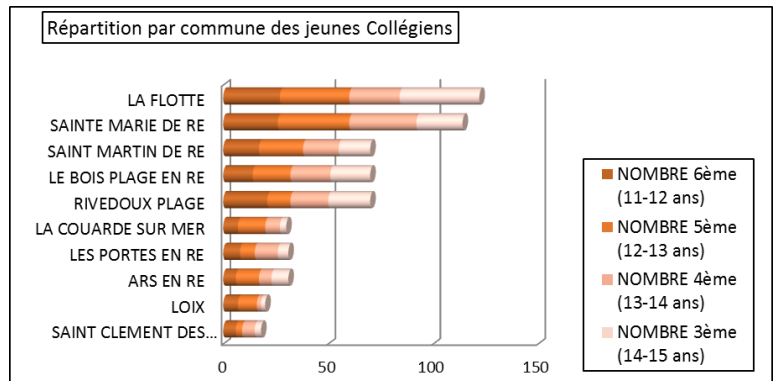
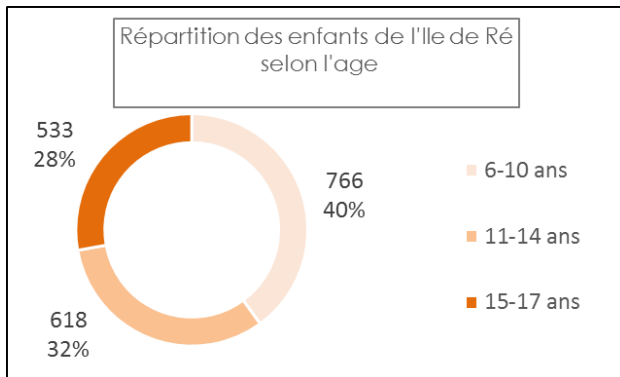
Concernant le **volet jeunesse**, les élus communautaires ont souhaités engager un travail approfondi pour construire un projet éducatif « animation jeunesse » partagé avec l'ensemble des partenaires concernés et les dix communes de l'île de Ré. Ces réunions ont abouties à la redéfinition de l'intérêt communautaire avec :

- **Etudes, création, entretien et gestion des structures adolescents accueillant les jeunes** de 11 à 25 ans ;
- **Animation et/ou coordination des activités menées à destination des 11-25 ans** dans le cadre de la CTG ;
- Construction et coordination d'un réseau d'information et de communication en direction des jeunes et des familles;

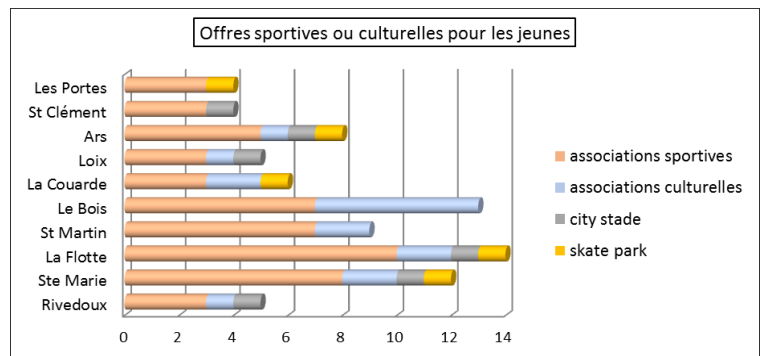
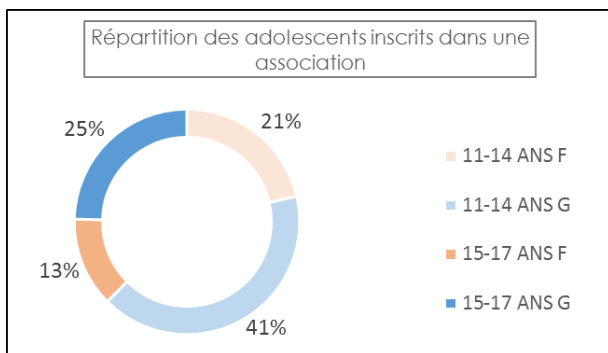
C'est dans ce sens que le travail, autour de l'élaboration du **projet éducatif animation jeunesse**, s'est mis en place afin de traduire l'engagement, les priorités de la collectivité mais aussi les actions et les moyens pour sa mise en œuvre.

Diagnostic Jeunesse

Un état des lieux :

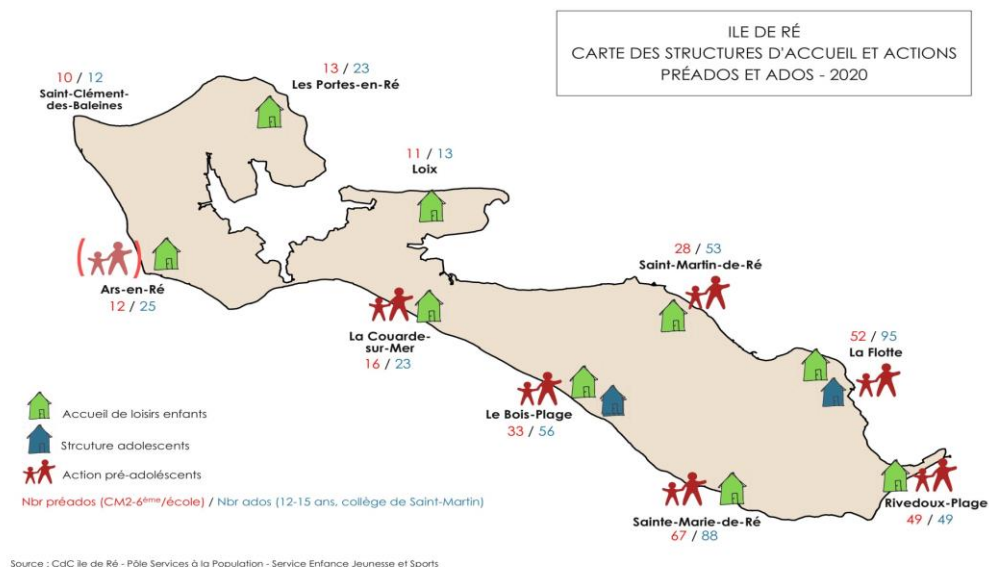


➤ Répartition inégale entre les communes du nord et celles du sud



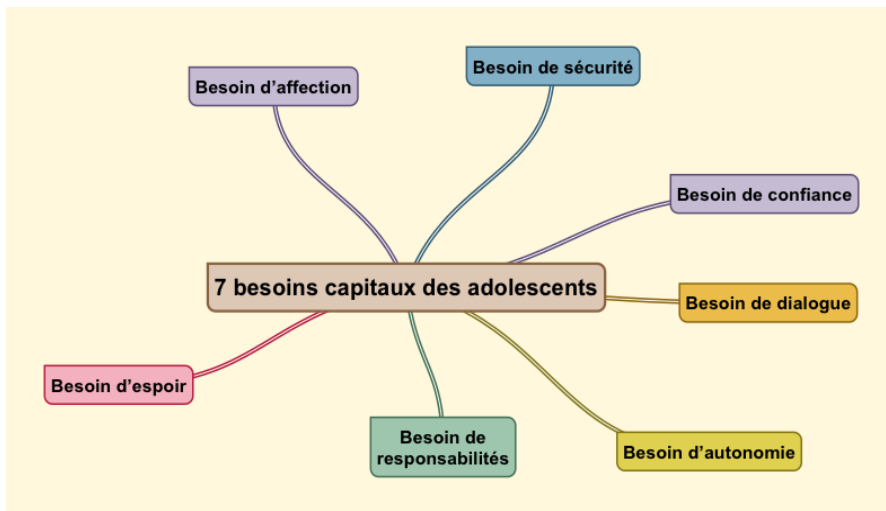
➤ 2/3 des jeunes inscrits dans une association sont des garçons. Cela peut s'expliquer par le nombre important d'associations sportives comparé aux autres associations.

➤ 60 % ont 11-14ans contre 40 % 15-17 ans



Un public particulier :

Les différences entre un jeune de 11 ans et celui de 17 ans sont importantes cependant nous pouvons classer les besoins des adolescents en 7 catégories afin de ne pas négliger certains domaines dans les structures d'accueil et les projets proposés.



La particularité des 11-17 ans tient de leur autonomie grandissante. Cette autonomie se ressent particulièrement sur les temps de loisirs.

En effet, en dehors des temps scolaire et des temps familiaux, il n'est plus indispensable pour les parents de les faire « garder ». De plus, de par leur âge, leur volonté et leur envie s'affirment et ces derniers acquièrent « le choix ».

Il en résulte une utilisation de leur temps de loisirs basé sur des critères nouveaux pour eux : le choix de leurs fréquentations, le choix de leurs passions, le choix de leurs goûts, le choix de leur avenir et donc le choix de leurs activités. Autant d'éléments pour lesquels **leurs choix influenceront sur la constitution de leur personnalité.**

Face à cette multitude de positionnement, ces jeunes (ré)agiront en fonction des réponses apportés à leurs légitimes questionnements. La qualité, l'objectivité, la cohérence et le sérieux de ces réponses ne sont malheureusement pas des critères qu'ils prendront en compte naturellement.

C'est donc aux éléments constituant leur environnement proches de faire en sorte que ces jeunes puissent constituer leur personnalité de la meilleure manière possible : parents, éducation nationale, institutions d'états et structures éducatives et de loisirs.

Pouvant constituer un élément important dans leur environnement proche, les structures d'accueils et la présence d'animateurs jeunesse sur le territoire est une vraie opportunité pour eux.

Les 11 – 12 ans représentent :

- 13 % des jeunes de 11 à 17 ans
- 25 % des jeunes du Collège
- Environ 2/3 des jeunes fréquentant les structures adolescents du territoire en 2021

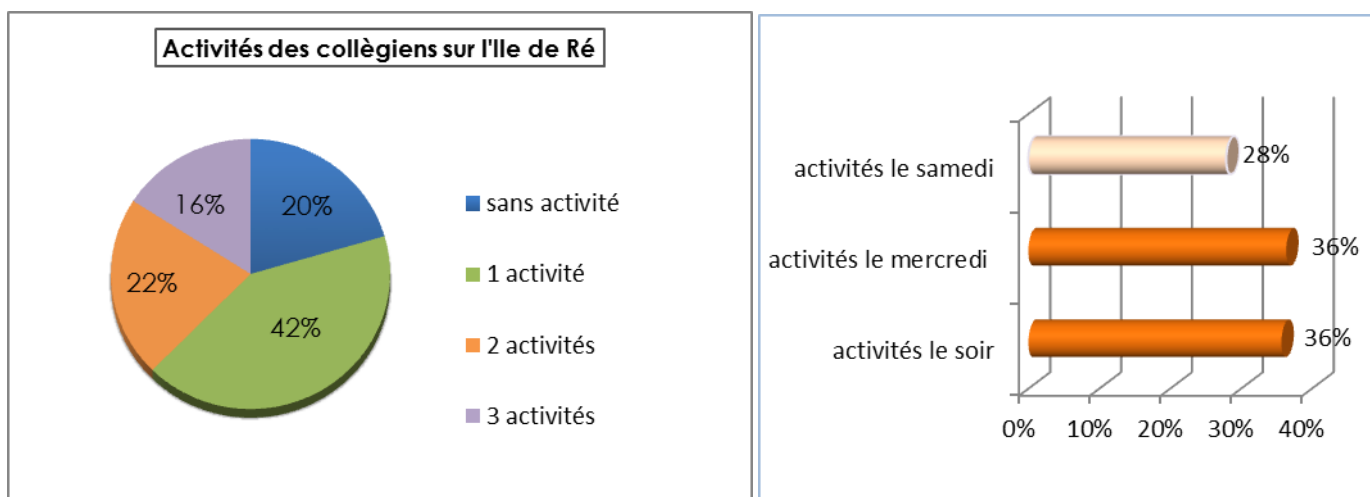
Les 10 communes de l'île de Ré proposent un alsh pour les 3-11 ans, bien que la fréquentation des enfants de 10-11 ans soit à la marge. C'est pourquoi quelques actions en direction des Pré – adolescent (10-12 ans) sont menées par les communes de St Marie de Ré (2 après midi et 1 soirée par mois) et de La Couarde sur Mer (1 sortie par mois environ).

Il paraît donc opportun de mener des actions et accueillir les jeunes dès leur rentrée en 6^{ème}.

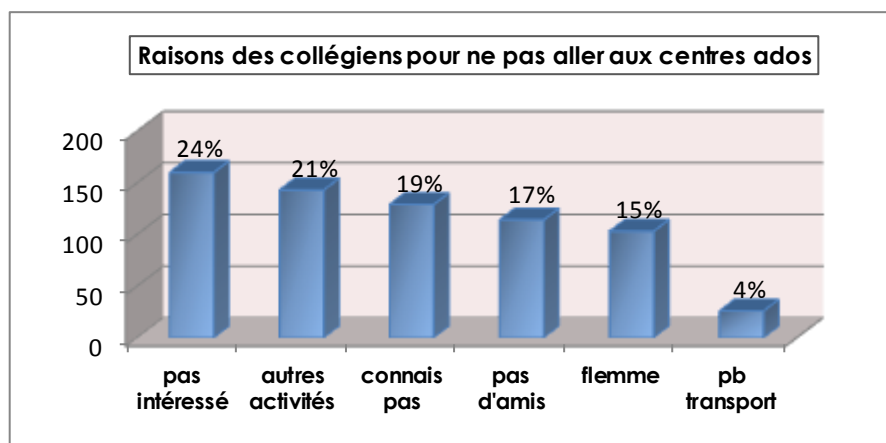
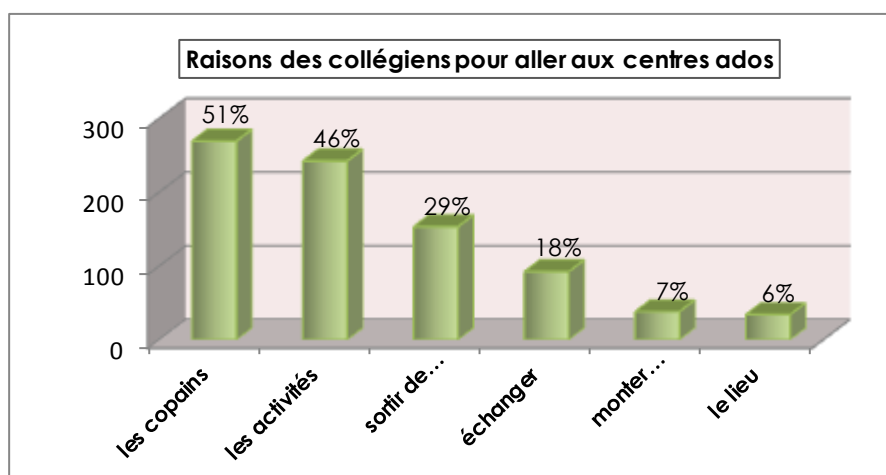
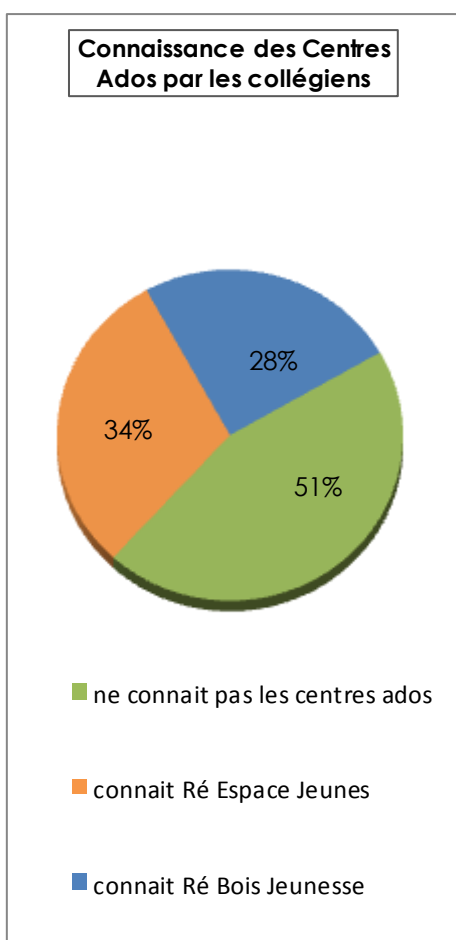
Un questionnaire au Collège :

Bilan fait sur 414 questionnaires rendus par les collégiens dont 202 filles et 212 garçons âgés de 11 à 15 ans.

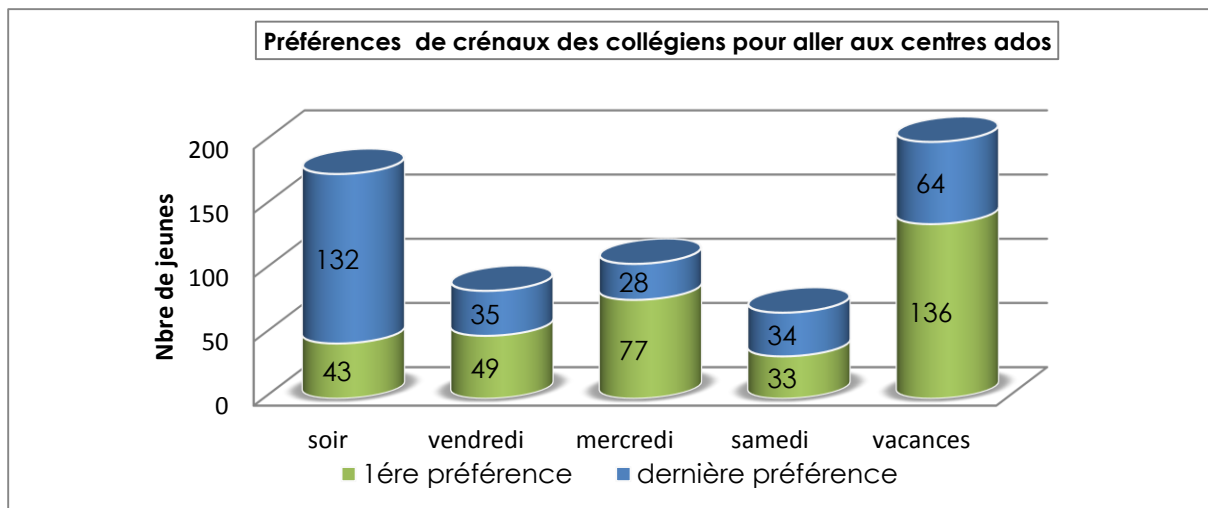
Les Activités :



Les Centres ados :

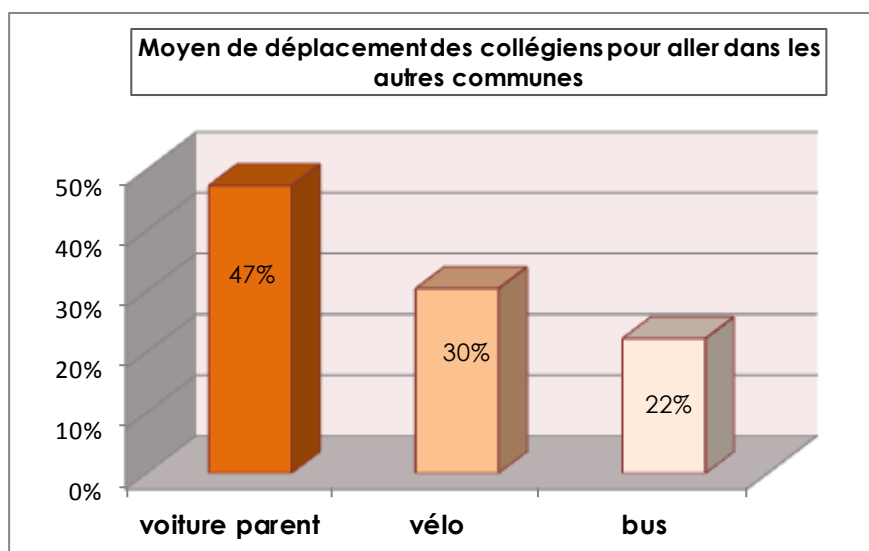
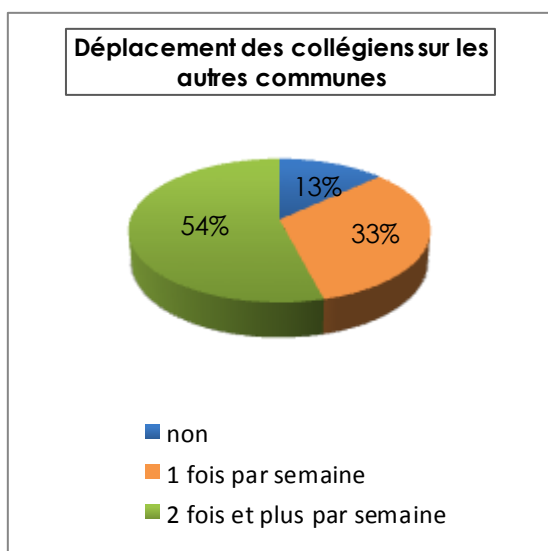


- Les copains et les activités sont les raisons principales pour se rendre aux centres ados
- Le problème de transport est la raison évoquée en dernier pour ne pas se rendre aux centres ados



- Les vacances semblent être le créneau le plus demandé pour les actions ados
- Le samedi et les soirs les moins populaires pour les Collégiens
- Données à modérer en fonction des communes de résidence et situation des centres ados

Déplacements :



- Les jeunes se déplacent « facilement » sur les autres communes pour leurs activités
- Le bus est le moyen de déplacement le moins utilisé par les Collégiens pour se rendre sur les autres communes

Un Schéma Départemental Services aux Familles

Une commission Enfance – Jeunesse a défini les orientations suivantes

ORIENTATION 1

DEVELOPPER DES ACTIONS EN DIRECTION DES 12-20 Ans EN PRENANT EN COMPTE PLUS PARTICULIEREMENT LES MOMENTS « PASSERELLE »

- Définir et qualifier les moments et lieux « passerelles » des jeunes et les rendre lisibles de tous
- Contribuer au développement des accueils pour adolescents au regard du diagnostic établi

ORIENTATION 2

SOUTENIR LE PROCESSUS D'AUTONOMIE DES JEUNES ET FAVORISER LEUR ENGAGEMENT CITOYEN

- Rendre lisible les ressources territoriales dédiées à la jeunesse et à la prise d'autonomie
- Promouvoir les relations favorisant l'autonomie des jeunes
- Soutenir les professionnels de l'animation jeunesse

ORIENTATION 3

ACCOMPAGNER LES PRATIQUES NUMERIQUES DES JEUNES

- Développer les actions d'éducation aux pratiques numériques
- Développer et promouvoir le dispositif « Promeneurs du net »
- Valoriser les compétences des jeunes en matière de pratiques numériques
- Faciliter l'accès aux droits des jeunes par les pratiques numériques

ORIENTATION 4

ENCOURAGER L'ANIMATION DE RESEAUX D'ACTEURS JEUNES IMPLIQUANT LES JEUNES EUX-MEMES ET SOUTENIR ET ACCOMPAGNER AU SEIN DE CES RESEAUX LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES TERRITORIALES CONCERNANT LA JEUNESSE.

- Conformer les démarches existantes et favoriser le rapprochement des acteurs jeunesse
- Expérimenter, promouvoir, développer les instances de jeunes

Deux structures déjà en place

Deux Accueil collectif de mineurs 11-17 ans existent sur le territoire, Ré Espaces Jeunes à gestion associative à La Flotte et Ré Bois Jeunesse à gestion communale au Bois Plage.

Les lieux d'accueil- d'animation	La Flotte (2 pers : Ré espaces Jeunes) et Le Bois (2 pers : Ré Bois Jeunesse)
	Capacité d'accueil 24 jeunes par structure
	Période scolaire : Ouverture les soirs en et les samedis après-midis (pour REJ) Période de vacances : tous les après-midis.
Le public	11-17 ans, sans accueil spécifique en fonction de l'âge
	Accueil majoritaire des jeunes de la commune
	Accompagnement de projets jeunes par les 2 structures
Tarifications	Inscriptions à l'année
Les activités	Découvertes sportives et culturelles
	Sorties à l'extérieur de l'Ile
	Promeneur du net en cours de labellisation par REJ
Les Séjours	Sur projet 1/ an par les structures. 4/an par la CdC
La communication	Par chaque structure via réseaux sociaux
La mobilité	En minibus pour aller vers les lieux d'activités spécifiques
	Ramassage en minibus sur des projets ou horaires spécifiques très ponctuel
Les partenariats	Centre ados de la Rochelle pour RBJ

Des volontés politiques

Des entretiens avec les élus enfance-jeunesse des communes ont fait ressortir les préoccupations suivantes :

- **la mobilité** des jeunes
- **accueil sur le Nord de l'Ile**
- **actions hors les murs**
- **rencontre des jeunes** des différents villages
- **passerelles** entre les différents âges
- **accueil différenciés** entre les 11-14 et les 15-17 ans
- **accompagnement des jeunes** dans des projets
- **sortir de l'Ile, découvrir de nouveaux lieux**
- **découvertes des métiers**
- Aller vers **les jeunes « isolés »**
- **actions au et autour du Collège**
- **pré ados au niveau des communes**

Pourquoi un Service animation Jeunesse intercommunal

- Répondre de manière équitable, cohérente et complémentaire aux besoins prioritaires du territoire
- Renforcer la coordination et mutualiser les moyens
- Favoriser un maillage du territoire en développant le travail en réseau des acteurs.
- Souhait émis par l'association Ré Espaces Jeunes de confier la gestion de l'animation jeunesse à la CdC

Les avantages :

- ✓ 1 seule inscription pour tous les ados
- ✓ 1 même tarification pour tous
- ✓ Modularité et complémentarité des actions jeunesse
- ✓ Meilleure visibilité pour les familles
- ✓ Dynamique et polyvalence pour les animateurs
- ✓ Facilité de gestion du personnel pour intervenir au Collège ou internat
- ✓ Facilité pour l'accompagnement des projets et des séjours adolescents

Le projet éducatif et les projets pédagogiques

L'article L227-4 du code de l'action sociale et des familles rend obligatoire le projet éducatif.

Les articles R227-23 et R227-24 en définissent le cadre formel et les principes d'élaboration.

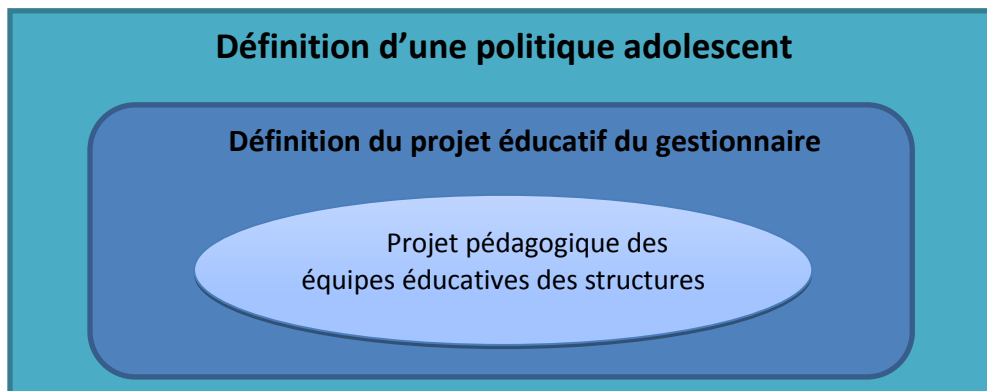
Le Projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Le choix de élus de la Communauté de Communes de l'île de Ré a été d'intégrer les acteurs sociaux-éducatifs dans l'élaboration du projet éducatif afin d'en faire un vrai projet de territoire, partagé et cohérent.

NOM DE LA TACHE	Avec qui	2021												2022		
		Déc	jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	
Établir un diagnostic																
Élaboration des outils de diag et moyens de diffusion	Groupe de travail ados avec tous les acteurs															
Recueil et organisation des données																
Analyse des données																
Partager le diagnostic																
Définir les enjeux prioritaires	élus jeunes															
Valider les objectifs éducatifs	élus communautaires															
Déterminer les moyens nécessaires et le plan d'actions	groupe de travail ados															
Valider le Projet éducatif communautaire	élus communautaires															
Élaborer les projets pédagogiques des structures	Directeurs et animateurs ados															

Ce document est commun à l'ensemble des accueils organisés par la collectivité et sert de base de travail au directeur de la structure pour établir, en équipe, le projet pédagogique avec le fonctionnement détaillé du local et des actions dans un document accessible à tous les usagers.

Pour résumer, par souci de cohérence éducative et financière, une politique en faveur des adolescents est mise au point dont découle des objectifs éducatifs définis par le gestionnaire de la structure. De cela découlent les objectifs pédagogiques définis par les équipes éducatives des structures.



Les orientations et les objectifs éducatifs

Accompagner vers l'AUTONOMIE

- Accompagner les apprentissages des jeunes
- Permettre aux jeunes de se responsabiliser
(Favoriser les projets et les initiatives des jeunes)

Contribuer à l'ÉPANOUISSEMENT

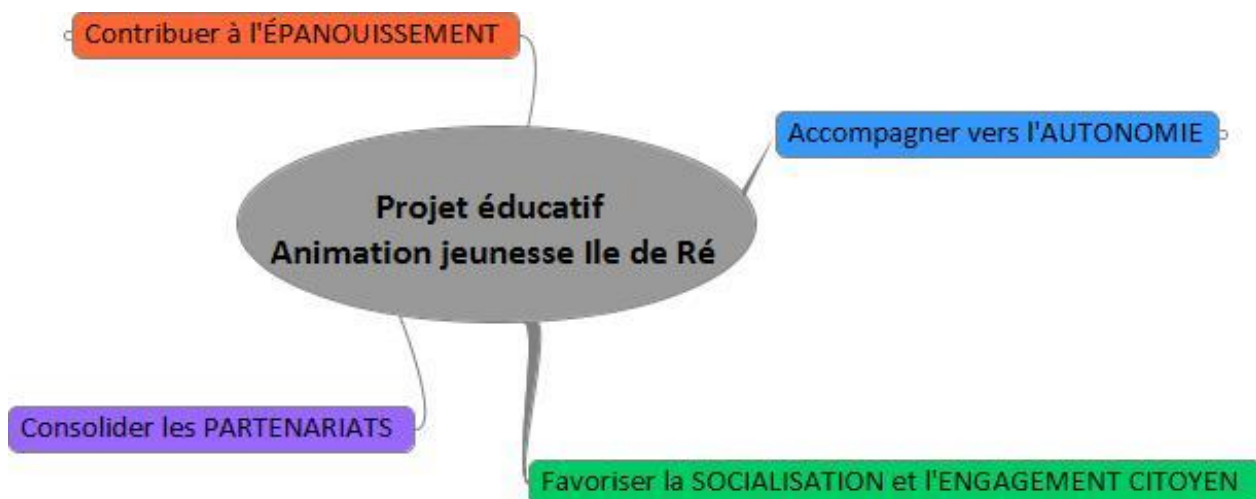
- Participer au développement physique et psychique des jeunes
 - ✓ Développer la confiance et l'estime de soi
 - ✓ Permettre aux jeunes de s'exprimer et d'être écouté
- Favoriser l'accès de tous à la culture et aux loisirs
- Contribuer à l'information et à la prévention des jeunes et de leur famille

Favoriser la SOCIALISATION et l'ENGAGEMENT CITOYEN

- Développer les savoirs être et les compétences psycho-sociales
- Promouvoir le vivre ensemble et la solidarité
 - ✓ Favoriser les échanges entre les jeunes
 - ✓ Promouvoir la diversité culturelle
- Inciter les jeunes à être acteurs d'actions de solidarité et de citoyenneté
 - ✓ Favoriser les projets éco-citoyens
 - ✓ Permettre aux jeunes de s'impliquer dans les projets et les décisions

Consolider les PARTENARIATS entre les acteurs éducatifs

- Valoriser le rôle éducatif des parents
- Assurer une continuité et une cohérence éducative
- Renforcer la communication



LE PUBLIC

D'un côté, nous savons que les différences entre les jeunes de 11 ans et de 17 ans sont considérables : ses attentes, ses besoins, ses centres d'intérêts, son développement physique, ... de l'autre nous constatons un manque d'offre d'animation pour les plus jeunes 10-11 ans et une attente des jeunes.

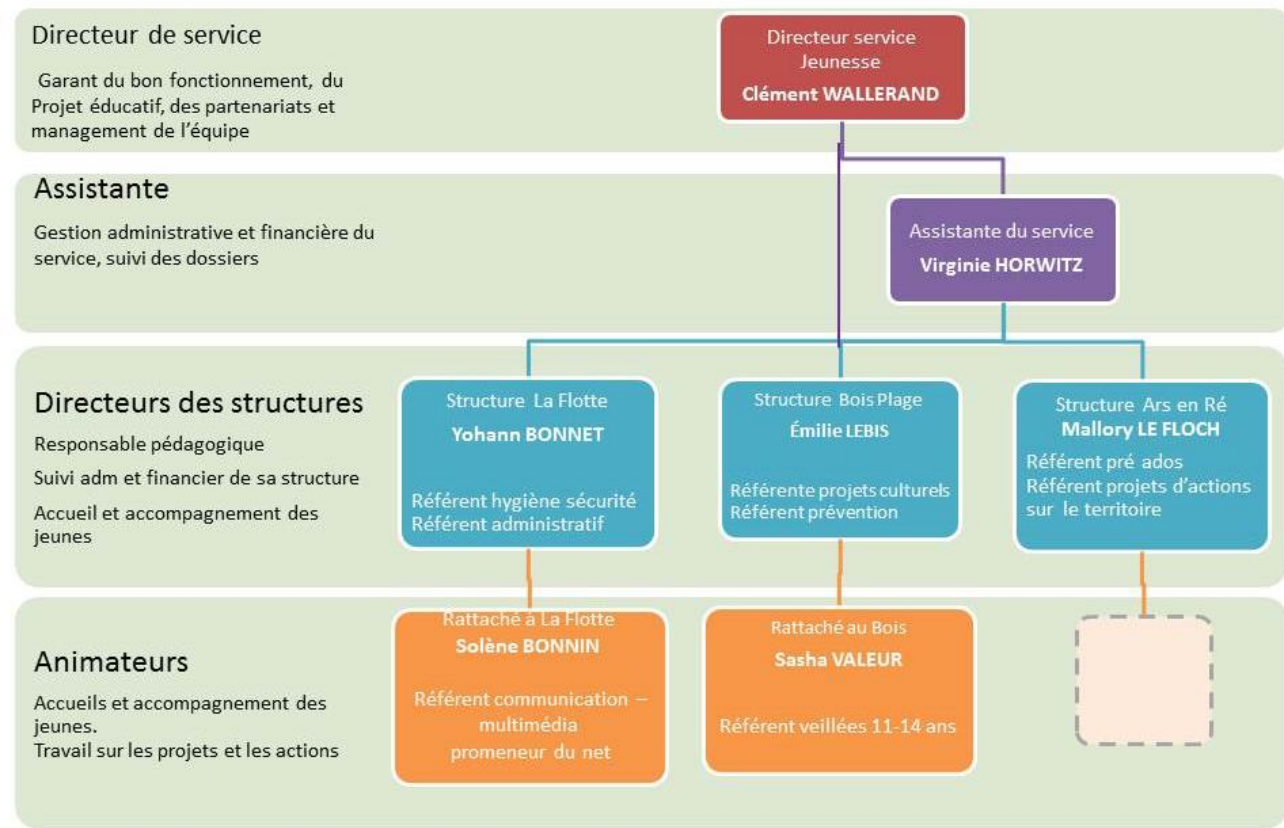
A cela s'ajoute la crainte de certains parents de voir leur enfant de 10 ou 11 ans côtoyer des lycéens et la difficulté pour les équipes éducatives de gérer de tels écarts.

Il a donc été décidé collectivement de mener des actions spécifiques pour chaque tranche d'âge et d'ouvrir les structures aux **jeunes à partir de l'entrée en 6^{ème} ou de l'âge de 12 ans jusqu'à 17 ans.**

- Des temps spécifiques pour les 14-17 ans
 - Soirées (19h-23h) adaptées sur les structures mais aussi en dehors
 - En fonction des demandes des temps dédiés pour l'accompagnement de projets
 - Un ou des séjour(s) spécifique(s)

Un Service Jeunesse

Organigramme Ré Jeunesse 2022



La mise en place du Service Animation Jeunesse a pour mission de :

- Répondre de manière équitable, cohérente et complémentaire aux besoins prioritaires du territoire en matière de jeunesse
- Renforcer la coordination et mutualiser les moyens
- Favoriser un maillage du territoire en développant le travail en réseau des acteurs.

Ses activités doivent également répondre au Projet éducatif de la Collectivité tout en s'adaptant aux besoins et aux envies de tous les jeunes. Les structures d'accueil jouent un rôle primordial mais il est également nécessaire de mener des actions sur l'ensemble de territoire et pour les jeunes ne fréquentant pas celles-ci :

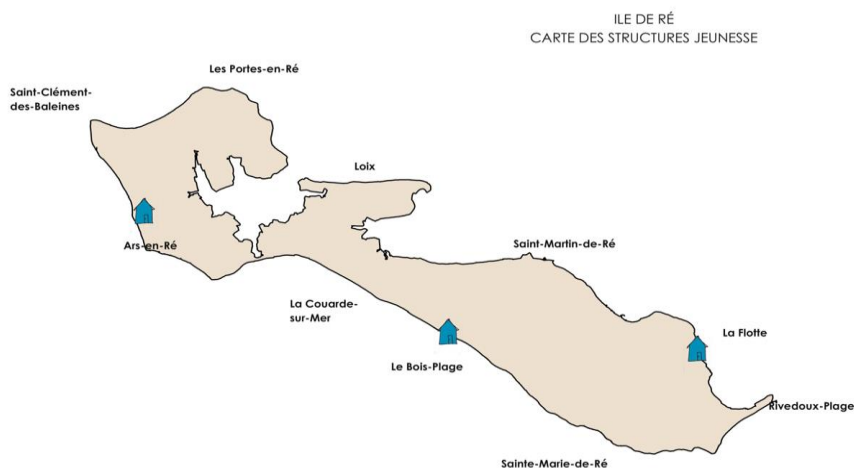
- Au sein du Collège : Il est indiqué la pertinence de mettre en place des actions durant la pause méridienne ou après les cours
- Sur les autres communes à travers des évènements particuliers (soirées, spectacles, rencontres sportives, ...) : cela paraît très important de sortir des structures pour l'identité du Service Jeunesse et pour aller vers le public « isolé »
- 2 séjours pour l'ensemble des jeunes
- Les familles à travers des soirées, des rencontres et des animations spécifiques (en lien avec l'axe parentalité de la CTG)

Les structures d'accueils :

Trois structures permettent l'accueil des jeunes :

- La Flotte, espace Bel Air (anciennement Ré Espaces Jeunes)
- Le Bois Plage, rue des Barjottes (anciennement Ré Bois Jeunesse)
- Ars en Ré, route de La Prée

Leurs noms seront (re)défini avec les jeunes.



Les horaires d'ouvertures

La définition des horaires d'ouverture est bien entendu liée au public accueilli. Dans le cas d'un accueil d'adolescent, les horaires tiennent compte de la principale autre structure présente dans l'environnement des jeunes : le collège ou le lycée.

Une ouverture le soir après la fin des cours est intéressante pour les plus jeunes (11-14ans) compte tenu du fait que le collège reste dans un périmètre proche et donc qu'une partie du public peut se rendre au local sans imputer sur leur travail scolaire.

Des temps d'ouverture spécifique pour les plus grands 15-17 ans sont proposés dans un premier temps certains vendredis soirs.

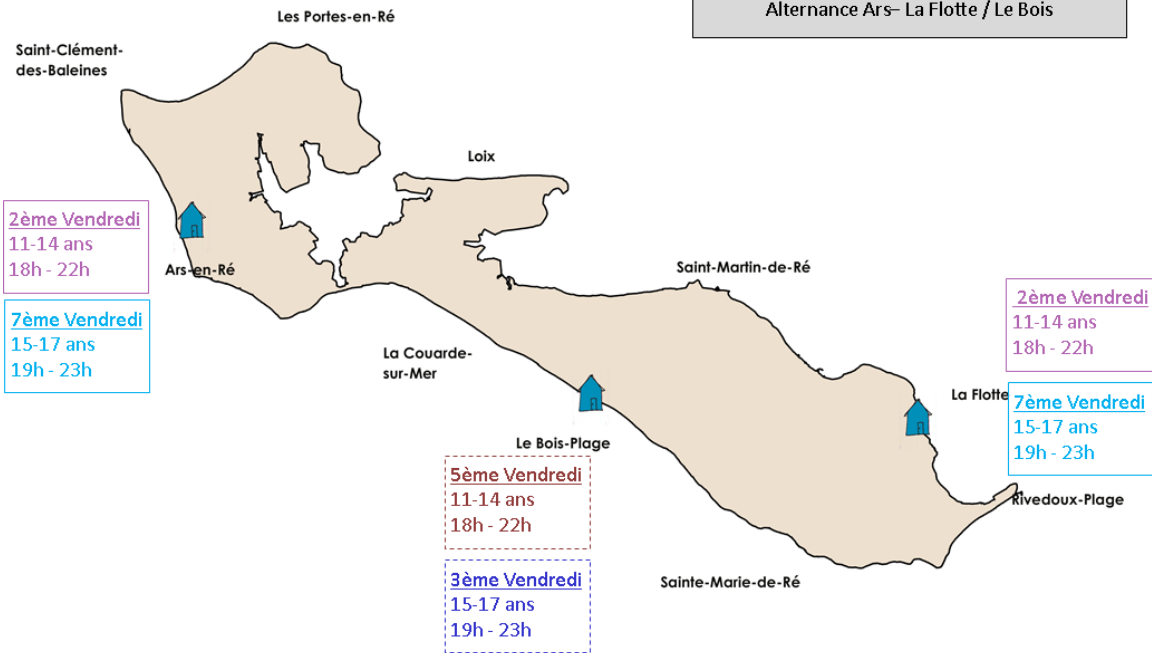
De plus, une ouverture le samedi mérite une réflexion approfondie. En effet cela peut permettre de proposer une plage horaire importante de plus et qui peut se révéler indispensable dans une démarche d'accompagnement de projet par exemple.

En **période de vacances scolaires**, la plage d'ouverture du local sera là encore adaptée à l'utilisation que les jeunes ont de la structure.

L'utilisation des structures par les jeunes évoluant au cours des premières années, **il est indispensable de faire évoluer les horaires** en fonction du ressenti des jeunes, de leurs parents ainsi que du personnel encadrant.

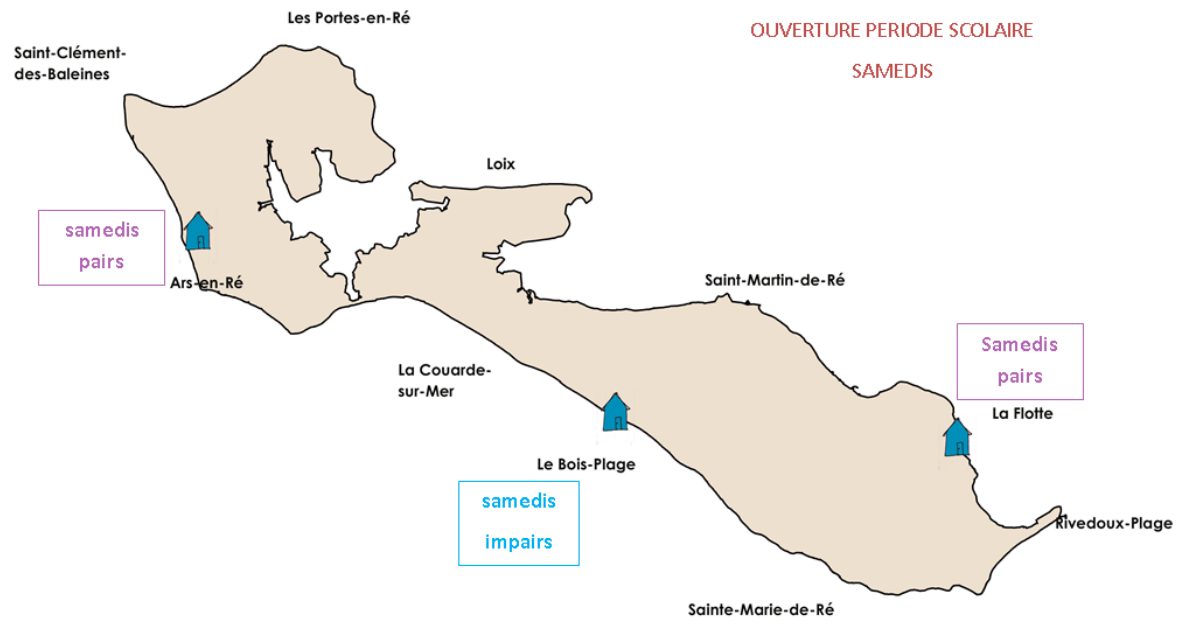
2022	Ars	Le Bois	La Flotte	
	Période scolaire			vacances
Lundi				14h-18h
Mardi	Ouverture possible en fonction des demandes	16h – 19h	16h – 19h	14h-18h
Mercredi	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h
Jeudi	16h – 19h	16h – 19h	16h – 19h	10h-18h
Vendredi	16h-19h (5/ période scolaire)	16h-19h (5/ période scolaire)	16h-19h (5/ période scolaire)	14h-18h
	18h-22 h (1/période scolaire pour les 11-14 ans)	18h-22 h (1/période scolaire pour les 11-14 ans)	18h-22 h (1/période scolaire pour les 11-14 ans)	+ 1 soirée par période
	18h – 23h (1/période scolaire pour les 15-17 ans)	18h – 23h (1/période scolaire pour les 15-17 ans)	18h – 23h (1/période scolaire pour les 15-17 ans)	
Samedi	14h – 18h (1/2 - samedi pair)	14h – 18h (1/2 - samedi impair)	14h – 18h (1/2 - samedi pair)	

SOIRÉES PERIODE SCOLAIRE
 2 soirées par tranche d'âge/ période scolaire
 Alternance Ars- La Flotte / Le Bois



ILE DE RÉ
 CARTE DES STRUCTURES JEUNESSE

OUVERTURE PERIODE SCOLAIRE
SAMEDIS



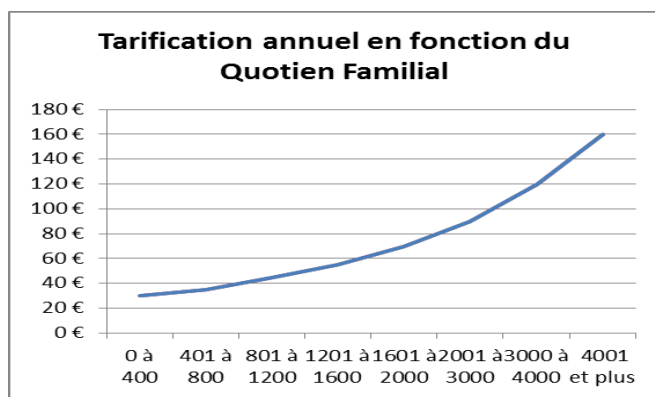
Tarifs

La Communauté de Communes de l'Île de Ré a opté pour des tarifs d'inscription raisonnables adaptés aux situations des familles (tarifs exponentiels selon 8 tranches du Quotient Familial) permettant un accès à tous, et des modalités de paiement permettant aux jeunes de s'inscrire au semestre ou à l'année.

Des tarifs sont également prévus à la ½ journée et à la journée pour des jeunes de passages et des situations particulières

Pour les activités les plus coûteuses, sorties « exceptionnelles », vient se rajouter un tarif unique pour tous de 4 €, ainsi qu'un tarif à 2 € pour les projets ponctuels ouverts aux personnes non adhérentes.

Quotient Familial	½ j	j	6 mois	1 an
0 à 400	5 €	8 €	20 €	30 €
401 à 800	6 €	9 €	25 €	35 €
801 à 1200	7 €	10 €	30 €	45 €
1201 à 1600	8 €	12 €	35 €	55 €
1601 à 2000	10 €	14 €	45 €	70 €
2001 à 3000	12 €	17 €	60 €	90 €
3000 à 4000	15 €	21 €	80 €	120 €
4001 et plus	18 €	25 €	100 €	160 €



Activités au sein des structures

L'offre d'activités proposés dans un local accueillant des adolescents se doit d'être en adéquation avec :

- **les objectifs éducatifs établis par le gestionnaire**
- **l'évolution des envies du public.**

Ces éléments doivent être pris en compte par le directeur de la structure et son équipe lors de la rédaction de son projet pédagogique.

Les activités proposées mettront en avant une démarche de sensibilisation et d'ouverture d'esprit tendant vers un mode de pensée autonome des jeunes.

Pour ce faire, les jeunes seront impliqués dans l'élaboration des programmes d'activités tout au long de l'année les poussant ainsi à s'impliquer peu à peu dans la vie des locaux. Il apparaît indispensable d'approfondir cette démarche afin d'aboutir à une pérennisation des structures d'accueil comme étant lieu ressource et repère pour les jeunes.

Ce projet portera donc sur la manière d'accompagner les projets et les jeunes pour faire de ces lieux de véritables outils d'expression et d'émancipation.